

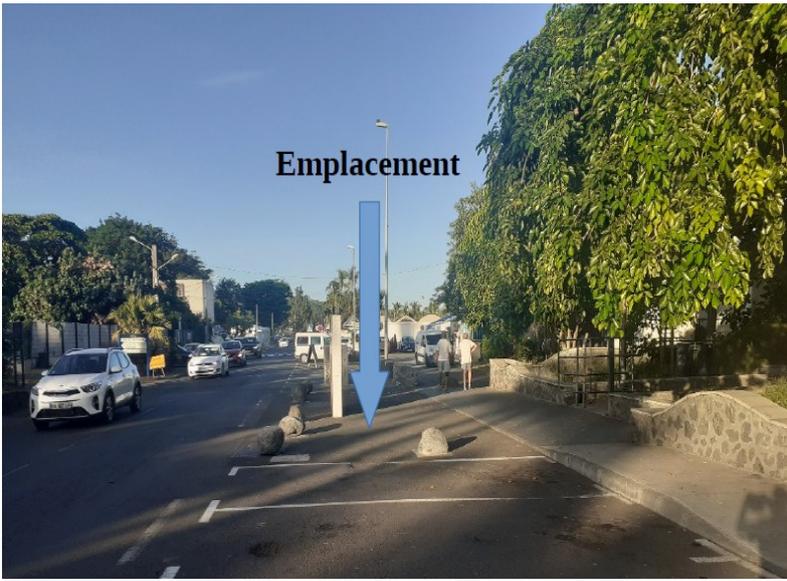
AVIS DE PUBLICITE

MANIFESTATION D'INTERET

Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt d'une personne privée qui a fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public pour exercer une activité de vente de produits alimentaires de spécialité indienne uniquement les mardis, les mercredis et les week-ends de 17h00 à 23h00.

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a fait une demande.

Publié le	26 mai 2023
Date limite de remise des propositions	13 juin 2023 – 15h Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation de domaine public pour exercer une activité de vente de produits alimentaires de spécialité indienne uniquement les mardis, les mercredis et les week-ends de 17h00 à 23h00.
Lieu	Front de mer de Saint-Paul en face du Conseil Général, côté mer. 

Caractéristiques essentielles	Superficie maximale : 9 m ² (3M X 3 M) Uniquement les mardis, les mercredis et les week-ends de 17h00 à 23h00.
Type d'autorisation délivrée/durée	L'autorisation prendra la forme d'un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec prise d'effet à compter de la date signature de l'AOT pour se terminer le 31 décembre 2023. Sans possibilité de reconduction tacite.
Redevance minimale	88,90 €
Conditions générales d'attribution	Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessous. Les propositions comportent : - Les pièces du candidat : K'bis de moins de 3 mois, assurance responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur, attestation d'hygiène, descriptif de l'activité envisagée, Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants : 1. Valeur technique : (prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation) - 40 % 2. Qualité du projet : qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel - 40 % 3. Proposition financière du candidat - 20%
Dépôt des propositions	Le dossier ainsi constitué devra être déposé <u>dans un pli fermé</u> portant la mention « PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ DE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES DE SPECIALITE INDIENNE », contre récépissé ou envoyé par pli recommandé, à : Commune de Saint-Paul <i>Direction Valorisation Economique & Touristique</i> <i>Service Gestion du Domaine Public et Réglementation</i> Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex
Service à contacter pour tous renseignements	Commune de Saint-Paul Direction Valorisation Economique et Touristique Service Gestion du Domaine Public et Réglementation Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex M. Régis AURE / Mme ELISABETH Sabine Tél : 0262 45 90 69 Courriels : regis.aure@mairie-saintpaul.fr sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr <u>Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la Ville.</u>